

## ACQUISITIONS DE PLEIN DROIT DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE

(Art. L.2241-1) du Code général des collectivités territoriales)

(Art. L.1123-1 1° et L.1123-2 du Code général de la propriété des personnes publiques)

(Art. 713 et 1317 du Code Civil)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 MARS 2019

(disponible sur le site internet de la commune : [www.valdespres.fr](http://www.valdespres.fr), et au secrétariat de Mairie)

COMPTE DE PROPRIETES	REFERENCES CADASTRALES	LIEU-DIT	SUPERFICIE	NATURE
MONDET Prosper	B 397	Aigassou	264	Pré
	B 595	Les Sagnes	608	Bois
	B 602	Les Sagnes	893	Bois
	B 604	Les Sagnes	549	Pré
	C 819	La Lame	465	Terre

Fait à Val-des-Prés, le 14 Mars 2019

Le Maire,

Jean-Michel REYMOND

